



**Demande de remboursement d'une redevance payée pour
une demande de visa D ou de séjour introduite entre le 02/03/2015 et le 25/06/2016**

Compléter entièrement et lisiblement ce formulaire en lettres majuscules (utiliser de préférence un ordinateur).

Dater et signer (signature manuelle ou électronique).

Envoyer le formulaire et la preuve du paiement de la redevance à l'adresse remboursement@ibz.fgov.be, de préférence en format pdf

1) Montant du remboursement (en euro) :
(Joindre la preuve du paiement, de préférence en format pdf)

2) Motif du remboursement :

Demande de visa D introduite auprès du poste diplomatique ou consulaire belge à
en date du [jour/mois/année]

Demande d'autorisation ou d'admission au séjour introduite auprès de l'administration communale de
en date du [jour/mois/année]

3) Coordonnées de l'étranger pour lequel la redevance a été payée :

Numéro SP (si connu) :
Référence de la demande de visa (si connu) :
Prénom :
Nom :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :

4) Coordonnées et données bancaires du titulaire du compte :

Numéro national (pour les titulaires d'un compte belge) :
Nom :
Prénom :
Rue : + n° Boîte :
Code postal : Commune :
Pays :
Tél. : Adresse e-mail :
Nom de l'entreprise : Type d'entreprise (sprl, sa, ...) :
Numéro de TVA : (en cas de remboursement à l'entreprise)
Pays où le compte bancaire est établi :
Numéro de compte bancaire (IBAN) * :
Code SWIFT/BIC :

Déclaration de confidentialité :

L'Office des étrangers, situé boulevard Pacheco 44 à 1000 Bruxelles, intégrera les données précitées dans une application comptable de l'autorité fédérale. L'Office des étrangers respecte votre vie privée. Les données demandées sont dès lors limitées aux données strictement nécessaires. Vous avez le droit de retenir vos données. Vous avez le droit d'accéder aux données personnelles vous concernant, ainsi que d'améliorer et de supprimer celles-ci. Vos données sont destinées à être utilisées à des fins purement comptables (conformément à l'autorisation RN N° 46/2008 du 12 novembre 2008 du Comité sectoriel du Registre national). Ces informations ne seront jamais transmises à des tiers sans votre permission explicite préalable.

Date et signature (manuelle ou numérique) de la personne qui demande le remboursement